

→ FINANCES LOCALES

Tensions et contraintes offrent une occasion d'avancer



La refonte de la péréquation est devenue incontournable du fait de la redistribution des ressources fiscales

Gel des dotations de l'État, mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle : plus encore qu'auparavant, l'environnement financier des collectivités locales sera, en 2011 et au-delà, particulièrement tendu et plein d'incertitudes. Dans ce contexte, les élus locaux sont nombreux à être légitimement inquiets pour les capacités de leurs communes et communautés à financer les investissements et les services publics.

Dans une période où il convient d'accompagner la reprise économique, ceux-ci sont pourtant

indispensables ; nos collectivités doivent bénéficier d'une autonomie financière suffisante, leur permettant d'assurer leur rôle de proximité auprès de nos concitoyens.

Certes, cette revendication n'est pas nouvelle ; en revanche, le contexte actuel constitue – paradoxalement – une réelle occasion d'avancer : les tensions et les contraintes atteignent aujourd'hui un niveau tel qu'une prise de conscience collective sur la nécessité d'en atténuer les effets semble

bel et bien à l'œuvre. Les nombreuses prises de position sur ces questions, de la part de l'AMF et de l'ensemble des associations d'élus, n'y sont sans doute pas étrangères.

Par ailleurs, plusieurs réformes et chantiers, à plus ou moins brève échéance, sont porteurs de profondes modifications dans le paysage du financement local : entrée en vigueur de la nouvelle architecture fiscale, qui nécessite encore des corrections ; révision des valeurs locatives des locaux commerciaux, prélude à une révision portant sur l'ensemble des locaux ; réflexion sur les normes. Je suis convaincu que certains de ces chantiers peuvent être de réels leviers d'action. Parmi ceux-ci, le dossier majeur qui nous attend est celui de la péréquation. Demande récurrente de l'AMF, sa refonte est devenue incontournable du fait de la redistribution des ressources fiscales. Le débat a été entamé cet automne dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, qui posera les principes de la réforme. Il se poursuivra tout au long de l'année prochaine, pour donner corps à de nouveaux mécanismes qui prendront effet dès 2012.

Nous avons déjà fait la preuve de notre capacité d'initiative et d'action pour doter nos collectivités d'outils leur permettant de maîtriser davantage leur destin : en témoignent les étapes déjà franchies sur la voie de la future agence de financement des collectivités.

Continuons à nous mobiliser, et saisissons l'occasion de notre congrès pour apporter une contribution active et constructive aux débats !